

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AIRE CANTILIENNE**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois d'avril à 20 heures.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par voie électronique en date du 28 mars 2024, s'est rassemblé à la salle Fernand Halphen de La-Chapelle-en-Serval, sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Président, en session ordinaire.

\* \* \* \* \*

**Étaient présents** : Roger POTIN-VESPERAS, Anne LEFEBVRE, Isabelle WOJTOWIEZ, Frédéric SERVELLE, Florence WOERTH, Xavier BOULLET, Bénédicte de CACQUERAY-VALMENIER, François DESHAYES, Sophie DESCAMPS, Nathalie LAMBRET, Pascal FONTAINE, Patrice MARCHAND, Jean-Claude LAFFITTE, Manoëlle MARTIN, Daniel DRAY, Marion LE MAUX, Jean EPALLE, Nicolas MOULA, Jean-Michel BARBIER, Valérie CARON, Alexandre GOUJARD, Pierre-Yves BENGHOUI, Jacques FABRE, Nathanaël ROSENFELD, Leslie PICARD, Michel MANGOT, Jean-Marc VINCENTI, Corry NEAU.

**Avaient donné pouvoir** : François KERN à Pierre-Yves BENGHOUI, Tony CLOUT à Isabelle WOJTOWIEZ, Christine KLOECKNER à Nicolas MOULA, Florence WILLI à Jean-Michel BARBIER, Fabrice BOULAND à Jean-Claude LAFFITTE, Sophie LOURME à Michel MANGOT.

**Étaient absents/excusés** : Caroline GODARD, Sylvie MASSOT, Christine COCHINARD, Thomas IRAÇABAL, Jeanou MOREAU, José HENRIQUES, Laurent AGOSTINI.

**Secrétaire de séance** : Leslie PICARD.

*Membres en exercice* : 41

*Présents ou remplacés  
par un suppléant* : 28

*Pouvoirs* : 6

*Votants* : 34

*Quorum fixé à* : 21

**CERTIFICAT DE PUBLICITE**

Le Président de la Communauté de Communes, certifie que la délibération dont l'expédition est ci-contre, a reçu la publicité exigée par l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Affichage le 04/04/2024

**LE PRESIDENT,  
François DESHAYES**



**ADMINISTRATION      INSTALLATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**  
**GENERALE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code électoral,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2019 suivant la délibération n°2019/47 du conseil communautaire du 16 mai 2019 par dérogation à la répartition de droit commun, portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2020,

Vu la délibération n°2020/26 du conseil communautaire du 4 juin 2020 procédant à l'installation du conseil communautaire,

Considérant qu'il convient de pourvoir le siège de conseiller communautaire de la commune de Chantilly devenu vacant suite au décès de Madame Françoise COCUELLE.

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L. 5211-6 du Code général des collectivités territoriales et en vertu de l'article L. 273-10 du Code électoral, en cas de cessation de fonction d'un mandat de conseiller communautaire, pour une commune de plus de 1.000 habitants, il est pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal, suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu.

Considérant que la suivante de Madame COCUELLE sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire, Mme Morgane GEFFROY, a présenté à Monsieur le Président sa démission du mandat de conseillère communautaire.

Considérant que, dans la mesure où la liste des candidates aux sièges de conseillers communautaire est épuisée, le remplacement est assuré par le première conseillère municipale, élue sur la liste au conseil municipal et n'exerçant pas de mandat de conseillère communautaire.

Il convient par conséquent de procéder à l'installation de Madame Bénédicte de CACQUERAY-VALMENIER comme conseiller communautaire titulaire représentant la commune de Chantilly.

La nouvelle composition du conseil communautaire est par conséquent la suivante :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLEANT
APREMONT	M. Roger POTIN-VEPERAS	Mme Annie VAN HOLLEBEKE
AVILLY-SAINT-LEONARD	Mme Anne LEFEVRE	M. Thierry MAMAN
CHANTILLY	Mme Isabelle WOJTOWIEZ	
	M. Francois KERN	
	Mme Caroline GODARD	
	M. Frédéric SERVELLE	
	Mme Florence WOERTH	
	M. Tony CLOUT	

	Mme Bénédicte de CACQUERAY-VALMENIER	
	M. Xavier BOULLET	
COYE-LA-FORÊT	M. François DESHAYES	
	Mme Sophie DESCAMPS	
	Mme Nathalie LAMBRET	
	M. Pascal FONTAINE	
GOUVIEUX	M. Patrice MARCHAND	
	Mme Sylvie MASSOT	
	M. Thomas IRAÇABAL	
	Mme Christine COCHINARD	
	M. Jean-Claude LAFFITTE	
	Mme Jeanou MOREAU	
	M. José HENRIQUES	
	Mme Manoëlle MARTIN	
LAMORLAYE	M. Nicolas MOULA	
	Mme Christine KLOECKNER	
	M. Jean-Michel BARBIER	
	Mme Valérie CARON	
	M. Alexandre GOUJARD	
	Mme Florence WILLI	
	M. Laurent AGOSTINI	
	M. Pierre Yves BEN GHOUZI	
LA CHAPELLE-EN-SERVAL	M. Daniel DRAY	
	Mme Marion LE MAUX	
	M. Jean EPALLE	
MORTEFONTAINE	M. Jacques FABRE	M. Michel GUETIENNE
ORRY-LA-VILLE	M. Nathanael ROSENFELD	
	Mme Leslie PICARD	
	M. Fabrice BOULAND	
PLAILLY	M. Michel MANGOT	
	Mme Sophie LOURME	
VINEUIL-SAINT-FIRMIN	Mme Corry NEAU	
	M. Jean-Marc VINCENTI	

Entendu le rapport présenté par Monsieur DESHAYES,

Et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECLARE INSTALLÉE** Bénédicte de CACQUERAY-VALMENIER en qualité de conseiller communautaire pour la commune de Chantilly,
- **PREND ACTE** de la nouvelle composition du conseil communautaire.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024

ID : 060-246000764-20240403-DEL\_2024\_20-DE

S<sup>2</sup>LOW



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les  
membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

François DESHAYES

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du C.G.C.T, que le présent acte est rendu exécutoire compte tenu de son dépôt en sous-préfecture et de sa publication.